

ENDYA, agréée par l'ACPR, lance ses activités en tant qu'association professionnelle dans le cadre de la réforme du courtage

La Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement entre en vigueur le 1er avril 2022. Elle impose aux courtiers en assurance / réassurance, en opérations de banque et en services de paiement, et leurs mandataires, d'adhérer à une association professionnelle agréée par l'ACPR.

Pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre de professionnels concernés par la réforme du courtage, PLANETE CSCA, l'APIC et le GCAB ont uni leurs forces pour proposer une structure robuste et indépendante. ENDYA prend en compte la pluralité des acteurs englobés dans le champ de la réforme, et facilite l'adhésion des professionnels qui exercent avec un double statut.

Le 22 mars 2022, l'ACPR a délivré à ENDYA l'agrément pour exercer en tant qu'association professionnelle dans le cadre de la cette réforme. Au terme d'un processus initié dès avril 2021, cette décision du superviseur ouvre la voie pour ENDYA au démarrage de ses activités. Après une phase de pré-adhésions qui a mobilisé plus de 1.000 professionnels à ce jour, les courtiers en assurances, les courtiers en opérations de banque et leurs mandataires respectifs peuvent désormais adhérer à ENDYA.

Les nouveaux entrants dans la profession sont directement concernés par cette nouvelle obligation, puisqu'ils doivent attester de leur adhésion à une association professionnelle pour déposer leur dossier d'immatriculation auprès de l'ORIAS à partir du 1^{er} avril 2022. Dans un souci d'anticipation, il est recommandé à l'ensemble de 40 000 professionnels qui entrent dans le champ de la réforme d'adhérer à ENDYA dans les meilleurs délais, pour faciliter leur renouvellement à l'ORIAS en 2023.

Roger MAINGUY, Président d'ENDYA, se réjouit de l'obtention de cet agrément : « Après des mois de travaux préparatoires qui nous ont permis de définir les modalités de fonctionnement d'ENDYA, l'agrément est une étape importante. Il nous permet de commencer à exercer nos missions au service des professionnels : ENDYA passe aujourd'hui en phase opérationnelle. »

A propos d'ENDYA

ENDYA est l'association professionnelle créée par PLANETE CSCA, le syndicat professionnel des courtiers d'assurances, de l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédit) et du GCAB (Groupement des Comparateurs en Assurance et Banque).



Rejoignez Endya, l'autorégulation, c'est son métier !

Retrouvez-nous sur www.endya.fr et 

